Compte rendu des ateliers
&
Synthèse des échanges

Atelier : coopération avec les services de l'État

Animateur·ices :

- Jean-Louis Clément (GESMIP)
- Chloé Delacourt (GESMIP)

Présent·es :

Bastien BENET, Martine BUENO, Sarah COHEN, Damien CONARÉ, Emmanuelle DE FAYARD, Margot GONTHIER-MAURIN, Sylvie GUIRAUD, Lionel GOUELLO, Firas JAÏDI, Rémy KAMMERER, Aurélie LE GALL, Tatiana LIEGARD, Benjamin MASURE, Philippe ROCQUES, Louis ROUGET, Léna ROUMIGUIÈRE, Emeline TETE, Margaux TECHER, Margaux ZEKRI, Anaïs GESLIN.

Inscrit·es mais absents :

Bérénice BLONDEL, Justine JAQUINOD.

Quelles actions ou dynamiques de coopérations inspirantes avec les services de l'État sont à partager ?

Constat général

Les relations sont souvent initiées en situation de crise (ex. inondations, Covid), ce qui favorise parfois des dynamiques efficaces : exemple de la distribution de chèques services (coopération Sécurité sociale, Conseil départemental…) et mise en place de la coopération pour la création de paniers solidaires. L'État doit avoir une posture de facilitateur et de créateur de liens entre les acteurs.

Exemples inspirants

- Relations personnalisées et régulières avec des agents de la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et de la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations).

- Groupes de travail locaux multi-acteurs (ex : ville de Montpellier, services alimentation et cohésion sociale, 3M, CCAS…).

- Utilisation du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

- Coop Alim' Occitanie : projet rendu possible grâce au rôle de facilitateur de l'État (création de liens, moyens dédiés, vision de travail commun).

- CCAS de Narbonne : comité local des solidarités (réunions régulières 10 fois/an) ; structure de gouvernance qui implique État, le Conseil Départemental, le CCAS, associations et acteurs alimentaires, pour favoriser la coordination des actions locales.

Quels sont les freins pour mener des projets de coopération ou travailler avec les services de l'État ?

Problèmes de lisibilité et de compréhension

- Difficultés à identifier les interlocuteurs, manque de visibilité sur "qui fait quoi", absence d'uniformisation des procédures (ex : appels à projets différents selon services, absence de transparence sur les refus).

- Cloisonnement des services, faible transversalité et lien entre eux.

Difficultés administratives et financières

- **Inadéquation entre les types de financements proposés dans les appels à projets (investissement/fonctionnement) et les besoins réels.** Instabilité des financements, manque de visibilité sur leur pérennité, subvention souvent discrétionnaire,

- Lourdeur administrative des appels à projets (fort investissement humain parfois sans retour).

- Assujettissement des associations à diverses taxes (TVA, taxe sur les salaires/foncier…).

Déficit de reconnaissance et de compréhension des réalités de terrain

- Différence d'objectifs entre l'État et les acteurs locaux (parfois ressenti comme absence de considération pour le travail bénévole et le professionnalisme associatif).

- Technicisation et rigidité de l'administration, manque de souplesse, besoin d'aller plus loin que l'interconnaissance de projets, en partageant des moments de convivialité .

- Difficultés à disposer d'agents ou de travailleurs sociaux pour le lien direct (mise à disposition peu pratiquée).

Quels sont les facteurs de succès et les besoins pour mener des projets de coopération ou travailler avec les services de l'État ?

Sur l'organisation et le pilotage

- Désigner clairement les interlocuteurs (ex : pour les PAT, la DRAAF), organiser des réunions de cadrage des actions, avec présentation des partenaires.

- Disponibilité et implication réelle des agents de l'État pour co-construire les projets ; priorité à donner à ce temps.

- Nécessité d'une commande claire et intelligente de la part de l'État afin de pousser à la coordination, et non à la compétition, des acteurs.

- Planification de réunions de suivi régulières (trimestrielles, annuelles), élaboration de budgets cohérents.

Sur le fonctionnement des relations

- Accompagnement humain indispensable entre financeur et acteur opérationnel : nécessité de se connaître réellement pour faciliter la coopération.

- Travailler l'interconnaissance et l'animation du réseau d'acteurs locaux (État, DDETS, CD, CR, Intercommunalité, Europe).

- Plus de transparence sur les financements (acquis ou refusés), critères clairs.

Sur les outils et méthodes

- Plateforme d'appels à projets mutualisée pour toutes collectivités avec simplification des démarches, présence d'un contact humain.

- Si possible, plateforme concertée telle que "Aides et territoires" recensant tous les appels à projets disponibles.

Sur la durée et la complémentarité

- Construction d'une vision partagée des problèmes et d'objectifs communs (ex : démarche "petite enfance" articulée entre le projet des Restos du Cœur et qui va dans le sens de la politique des 1000 premiers jours de l'État).

- Laisser plus de temps aux projets pour émerger et se structurer, avec des financements pluriannuels.

- Complémentarité entre le diagnostic statistique de l'État et celui issu du terrain (recueil de la parole des concerné·es, bénévoles, travailleurs sociaux).

- Associer les acteurs de terrain à toutes les phases des politiques publiques : conception, mise en œuvre, évaluation.

- Les travailleurs sociaux doivent être associés, immersion dans les associations : nécessité de conventions permettant la mise à disposition financée de ces agents.

- Proposition d'intégrer un module "alimentation" dans le diplôme d'État des travailleurs sociaux.

- Mieux articuler les rôles entre Conseil départemental, CAF (Caisse d'allocations familiales) et MSA (Mutualité sociale agricole) mais aussi intercommunalité, Conseil régional, France et Europe.

Conclusion :
Les échanges de cet atelier insistent sur l'importance d'une meilleure lisibilité de l'action de l'État, sur la construction d'une confiance mutuelle, d'un langage commun et de la transparence à tous les échelons. Les participant·es souhaitent que la participation réelle des acteurs de terrain aux politiques publiques devienne la norme ; que l'État joue un rôle moteur ouvert à la co-construction, et favorise la coordination, la reconnaissance, l'expérimentation et la pérennité des initiatives locales.

Ce qu'on retient de cet atelier

Les participants ont exprimé une volonté claire de **dépasser la simple mise en relation avec les services de l'État.**

Les acteurs de terrain ont souligné **l'importance que les institutions jouent un rôle actif pour faciliter les échanges**, tisser des liens entre les acteurs locaux et favoriser de véritables coopérations.

Pour y parvenir, ils insistent sur l**a nécessité de relations humaines solides,** portées par des interlocuteurs identifiés, connaissant le terrain, ses besoins et les acteurs concernés.

L'objectif est que **les appels à projets puissent ensuite être davantage alignés avec les réalités locales.**